

Éclairer plus juste sans « cacolumie »

Le premier Plan Lumière de 1989, initiative jusqu'alors inédite en France, a permis l'illumination pérenne plus de 350 sites. Il s'agissait alors de repenser l'éclairage urbain pour l'envisager au-delà de son aspect sécuritaire. Le second Plan, lancé en 2005, s'est quant à lui attaché à penser la ville et la lumière autrement. Il s'affranchit des monuments pour s'attacher au lien entre lumière et territoires et s'adapter aux usages et aux habitants. Le développement durable intègre alors cette démarche permettant d'ajouter près de 1 000 points lumineux chaque année... tout en baissant de 35 % la consommation d'énergie. Par ailleurs, des plans territoriaux sont conçus en créant des ambiances adaptées à l'identité de ces quartiers... en misant sur un pilotage intelligent de l'éclairage, notamment par la détection de présence.



© Olivier Dupont

« Les Lyonnais ont fait leurs mises en lumière de la dernière décennie qui, à présent, forment un paysage familier et apprécié. Grâce à elles, la ville vit la nuit, elle se contemple et elle se visite », se félicitait, en 2005, Gilles Buna, alors adjoint au maire, chargé de l'Urbanisme et du développement durable auquel Gérard Collomb, maire de Lyon, avait confié l'élaboration du nouveau Plan Lumière.

Riche des 15 premières années d'expérience, la nouvelle équipe en a tiré un enseignement majeur. Lorsque l'on parle de lumières urbaines, il est aberrant de ne s'exprimer qu'en termes de lux ou lumen. Avant tout, il convient de considérer l'aspect nocturne du

paysage. C'est cela qui, sur le plan purement psychologique, fait que le public apprécie ou non la qualité, l'intensité ou l'impression de sécurité résultant de tel ou tel éclairage urbain.

Aussi, en 2005, quand la ville de Lyon a renouvelé son Plan Lumière, il a été tenu compte de cet enseignement. Plusieurs nouvelles ambitions ont été visées, tout en ouvrant encore le champ de la création : intégrer les nouvelles possibilités techniques, mieux utiliser la lumière dans un souci de développement urbain ou social, prévenir les risques de « cacolumie » (cacophonie lumineuse), réduire les consommations énergétiques et les pollutions nocturnes.

Depuis octobre 2016, la rue de la République, les volumes généreux et la richesse de détails de l'architecture, sont révélés par une lumière semi-rasante totalement intégrée aux façades. L'Atelier Roland Jéol a fait installer 674 projecteurs pour une puissance totale consommée de 22 kVA. L'économie réalisée par rapport à l'ancienne installation est de 86 %.

NOUVELLES PRIORITÉS

Au niveau de la direction de l'éclairage public où, en 2012, Thierry Marsick a succédé à Antoine Bouchet, tandis que Jacques Fournier a pris en charge la responsabilité du bureau d'études, cette nouvelle orientation s'est traduite par trois priorités :

DES SIGNATURES DE RENOM

Bon nombre de professionnels du design et de l'architecture, de l'aménagement urbain et du paysage, ont contribué à faire de Lyon la ville des Lumières.

Côté concepteurs, citons « l'école lyonnaise » réunissant, outre Alain Guilhot, Laurent Fachard, Philippe Hutin, Roland Jéol (père de Guillaume) et, un temps, Pierre Marcourt. Des Parisiens y ont également collaboré, dont Roger Narboni et, aujourd'hui encore, Vincent Thiesson. D'autres artistes ont également apporté leur sensibilité : Jean Nouvel pour la renaissance de l'Opéra, avec la lumineuse complicité de Yann Kersalé ; Renzo Piano pour la Cité internationale avec le paysagiste Michel Corajoud et le concepteur lumière Roland Jéol ; Santiago Calatrava pour la gare TGV de l'aéroport Saint Exupéry avec Alain Guilhot et le Mat Électrique ; Yves Lyon et Alain Levitt pour le palais de justice ; Alexandre Chemetov ou encore Michel Desvigne et Christine Dalnoky pour plusieurs aménagements paysagers ; Jourda et Perraudin pour une école d'architecture ou une ligne de mobilier urbain. Quant à Jean-Michel Wilmotte, il s'est vu confier la conception d'un ensemble d'éléments urbains et l'éclairage des parkings souterrains. On doit enfin au designer Marc Aurel la mise en lumière de la place Général Brosset, véritable coup de cœur pour Thierry Marsick (voir LUX 288).



© Xavier Chabert

Inauguré en 1894, l'hôtel Carlton est le « petit palace » lyonnais. Il se distingue par ses balcons en fer forgé et à sa fine décoration. L'Atelier Roland Jéol a opté pour un éclairage homogène, tout en faisant ressortir le relief par des ombres portées. Le blanc de la pierre est ravivé par des projecteurs LED 3 000 K fixés sur les balcons.

- éclairer sans compter n'est plus acceptable ;
- inventer une écriture contemporaine en renforçant la création ;
- adapter l'éclairage aux mouvements temporels de la ville car, « pendant 90 % du temps, on éclaire pratiquement pour rien sur certains territoires ».

La technologie LED associée au pilotage des systèmes de commande permet de tendre vers ces objectifs. À présent, l'éclairage, moins consommateur d'énergies, devient plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité. « Mais nous atteignons une limite physique au niveau des luminaires aujourd'hui à notre disposition », soulignait Thierry Marsick dans l'édition 288 du LUX (septembre-octobre 2016). À savoir la diffusion des 80 à 90 lm/W, efficacité lumineuse exigée dans la cité des Gaules pour respecter la notion de confort visuel. « Au-delà, ça serait aberrant économiquement parlant », estime-t-il.

RETOUR RUE DE LA RÉPUBLIQUE

La célèbre rue piétonne de la République, une des trois plus belles de Lyon, est l'artère principale de la presque île (1,5 km), la principale rue commerçante de la ville... et l'une des principales d'Europe. Majoritairement bordée d'immeubles construits au XIX^e siècle, le groupe Grosvenor Fund Management gère depuis 2012, pour le compte d'Abu Dhabi Investment, la moitié de la « rue de la Ré », comme la surnomment les Lyonnais. Disposant d'un logo et de sa marque (un lion bleu intitulé « Rue de la République ») inaugurés en 2015, c'était la première fois, en France, qu'une rue historique, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, appliquait une stratégie de développement comme le font les centres commerciaux.



Aussi, lui fallait-il une lumière adaptée aux *mass-market* de cette rue piétonne. « Depuis 2016, 25 façades privées haussmanniennes sont valorisées par une nouvelle mise en lumière nocturne respectant le caractère historique et patrimonial du lieu », décrit Guillaume Jéol (Atelier Jéol). Et d'expliquer qu'une lumière semi-rasante, intégrée aux façades, exprime, avec une certaine douceur, le volume général du bâti tout en renforçant la présence des ornements par l'accentuation de leur relief grâce à des ombres légèrement portées.

De plus, une lumière plus ponctuelle, également intégrée à la nouvelle signalétique des immeubles, anime spécifiquement les entrées remarquables. Enfin, la mise en valeur de ces façades patrimoniales prend en compte le modelage des volumes et des reliefs par un jeu de teintes nuancées blanches qui ne dénature pas les teintes initiales des matériaux. « La lumière émise est confortable pour les riverains, l'utilisation d'optiques précises limitant considérablement les pertes vers le ciel », poursuit Guillaume Jéol, qui a utilisé un total de 668 projecteurs¹ représentant une puissance installée de 880 W par façade et une puissance totale consommée de 22 kVA (contre 42 kVA auparavant). La facture d'électricité s'élève à 4 500 €/an, pour 1 700 heures de fonctionnement (de la tombée de la nuit à minuit).

PART-DIEU : SKYLINE ET EXPÉRIMENTATIONS MOBILIÈRES

Faisant suite au premier projet conçu, en 2000, par LEA (Les Éclairagistes Associés), le plan lumière « Part-Dieu », est mis en œuvre, depuis 2015, par Vincent Thiesson (Agence ON) qui s'applique à « associer l'ensemble des acteurs privés du projet urbain (promoteurs, architectes, concepteurs lumière) et le service éclairage public de la ville de Lyon pour la mise en place progressive d'un paysage nocturne global intégrant les lumières des espaces publics, des pieds de bâtiments et des façades », explique le concepteur parisien. Des fondamentaux simples ont été partagés : lumières blanches (de l'or à l'argent) ; temporalités adaptées (pas de lumière